

MOTION MUNICIPALE CONCERNANT LA LIGNE A GRANDE VITESSE AIX- NICE

Lors de sa séance du 17 mars 2005, le Conseil Municipal de LA ROQUEBRUSSANNE, réuni sous la présidence de son Maire, étudie le projet de ligne à grande vitesse AIX- NICE.

- Considérant

* les nuisances environnementales dans des sites encore préservés , contraires à la législation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) obligatoire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

* la menace sur l'équilibre géologique (précaire à cause de la formation de dolines) et hydrologique de notre plaine ;

* l'atteinte à la ruralité ;

- Rappelant

que La Roquebrussanne, chef-lieu de canton, siège de la Communauté de communes Val d'Issole, membre du Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte:

* fait partie du futur parc naturel Sainte Baume- Montagne de la Loube, qui s'étendra de Gémenos à La Celle ;

* compte :

 ⊗ deux sites classés : la source des Orris (6 février 1926) et le lac dit du Grand Laoucien (23 août 1932),

 ⊗ une des plus belles villas gallo-romaines du Var, qui fait l'objet d'un programme municipal de préservation,

ces trois sites étant directement menacés par le projet LGV à deux axes ;

que le Moyen Var

* a une vocation agricole,

* sert de « poumon vert » à l'agglomération toulonnaise,

* combat depuis des années pour la sauvegarde d'un environnement de qualité ;

- Refusant

* la disparition annoncée de toute ou partie de l'agriculture et de la viticulture du plateau de l'Issole, qui sont notre richesse et notre spécificité ;

* les phénomènes

 ⊗ de pertes patrimoniales pour les propriétés situées à proximité immédiate de la LGV,

 ⊗ et ailleurs, de plus-value immodérée des terrains et des logements à acquérir par la jeune génération de la population locale pour se maintenir et maintenir la région active tout au long de l'année et non uniquement pendant la période touristique, alors que les difficultés sont déjà grandes actuellement (rareté et cherté de l'immobilier dans une région **agricole**)

* le mitage du milieu naturel que va à terme entraîner la pression sur le foncier malgré les garde-fous mis en place par la commune ;

- Constatant

que les différents projets ne diminueraient pas le trafic sur le réseau routier, en particulier sur le réseau secondaire, et aggraverait les problèmes d'accès à l'agglomération toulonnaise ;

- S'indignant

que la quasi-totalité de la charge financière du projet LGV incombe à la Région, aux trois départements et aux villes concernés, ce qui signifierait une augmentation considérable des taxes d'habitation et de l'impôt foncier, supportés par la population locale ;

- Remarquant

que les retombées économiques y compris à long terme ne sont pas assurées sauf peut-être pour la frange littorale au titre du développement touristique.

- S'inquiétant

d'un afflux de population disproportionné alors que les infrastructures locales et les réserves en eau sont déjà insuffisantes.

**IL REJETTE LE PROJET
D'UNE LIGNE A GRANDE VITESSE
AU TRAVERS DE LA PLAINE DE LA ROQUEBRUSSANNE**